



COMMUNE DE PANISSIERES **PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 28 janvier 2019 à 20 h 30, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 24/01/2019.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GONZALEZ Éric, DUCREUX Anne, DUSSUD Grégory, ROCHE Robert, DENIS Catherine, GRANJON Marc, FAYE Sylvie, BEFORT Jean-Marc, BOISSONNET Annick, GUILLAUMOND Monique, SERRAILLE Loïc, BERTALOTTO Frédérique, ALLAIX Gilles, MERLE Jean-Michel, BONNASSIEUX Bernard, PRAILE Anne.

Absents excusés : BONNET Philippe, DUCHENE Colette, JACQUEMOT Estelle, DI QUINZIO Carole (procuration à GUILLAUMOND Monique), MIOCHE Laurent (procuration à GRANJON Marc).

Secrétaire de Séance : GUILLAUMOND Monique

MPG/ 01 2019

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer favorablement.

Le Procès-verbal de la réunion du 12/12/2018 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- Cessions de différents biens sortant de l'actif de la commune : un véhicule C15 pour 75€, une tondeuse Ferrari pour 150€ et une tondeuse Baroness pour 80€.
- Conclusion d'un marché à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre concernant les aménagements du lotissement Chez Vernay avec la SCP Pigeon Toinon pour un montant de 7068€ TTC.
- Conclusion d'un marché à procédure adaptée pour une étude de faisabilité et un avant-projet pour le projet d'aménagement du secteur Liberté auprès du bureau Oxyria pour un montant de 7925€ TTC.

1- Adoption de la résolution générale du 101e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité.

La résolution générale du 101e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité a été présentée le 22 novembre 2018. Elle a été adoptée à l'unanimité du Bureau de l'AMF, représentatif de la diversité des territoires et des sensibilités politiques.

Ce document solennel rassemble les préoccupations et les propositions des maires de France. Il constitue à la fois une feuille de route de l'année à venir et le mandat pour la négociation souhaitée avec le Président de la République et le Gouvernement.

Alors que la France connaît depuis plusieurs semaines une période agitée, révélatrice de multiples fractures sociales et territoriales, le rôle des maires est essentiel pour assurer la stabilité de l'édifice républicain et renforcer la cohésion du pays.

Cette résolution demande la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :

- 1) Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ;
- 2) L'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide » ;
- 3) La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

Sont proposés sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

- 1) L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;
- 2) La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;
- 3) L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;
- 4) L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;
- 5) Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;
- 6) Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau
- 7) Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence – et en particulier de la compétence « eau et assainissement » – qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

Le Conseil municipal de Panisières décide de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

2- Subventions 2019 sollicitées au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux, de la dotation de soutien à l'investissement local, auprès de la Région et de l'agence de l'eau

a) Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019

Vu la circulaire préfectorale du 13 décembre 2018 relative à la dotation des équipements ruraux 2018, la commune de Panissières entrant dans les communes éligibles à cette dotation, Monsieur le Maire propose de présenter le dossier relatif au réaménagement du secteur Liberté (Place de la Liberté et ses abords). Ce dossier a été l'objet d'une Etude Globale d'Aménagement de Bourg dès 2011, conduite par le Cabinet Aptitudes Aménagement. L'étude a mis en exergue le rôle de cet axe de la commune. L'aménagement de voirie et l'aménagement urbain projetés assurent l'accessibilité du site et le respect des modes doux. Une étude d'avant-projet a été réalisée par le bureau Oxyria en 2018. Le plan de financement proposé est le suivant :

- Travaux de voirie :	201 153€ HT
- Maîtrise d'œuvre :	20 000 € HT
- Divers :	3 000€ HT
Coût total des travaux :	224 153 €HT

DETR 2019 sollicitée :	44 830 €
<i>Estimation « Enveloppe territorialisée »</i>	
<i>sollicitée auprès du Département de la Loire :</i>	50 000 €
Autofinancement communal :	129 323 €HT

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

b) Subvention régionale au bénéfice des équipements sportifs.

La Région Auvergne Rhône-Alpes souhaite apporter un soutien pour la réalisation ou la rénovation de structures sportives de proximité. Depuis 2017, a été analysée la possible rénovation des 2 courts de tennis de la commune. A ce jour, il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la Région pour réaliser les travaux nécessaires pour leur réfection et l'éclairage d'un court de tennis. Il est également convenu de solliciter auprès de la Fédération Française de Tennis une aide financière à hauteur de 10% du coût du projet. Le montant estimé des travaux est de 80 000€ TTC.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

c) Subvention auprès de l'Agence de l'eau.

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement « Chez Vernay », au regard des exigences réglementaires et législatives (Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques), il est nécessaire de réaliser un bassin de rétention des eaux pluviales. Il est proposé de solliciter une aide auprès de l'agence de l'eau au titre des travaux pour réaliser cette structure et le réseau attenant, pour un coût estimé de 100 000€ HT.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

3- Règlement intérieur de la Ferme Seigne



Pour faciliter le séjour des locataires de la Ferme Seigne, la collectivité a repris et détaillé les dispositions du règlement intérieur. Il est laissé à disposition et permet d'avoir des indications sur toutes les modalités d'accueil et de sécurité.

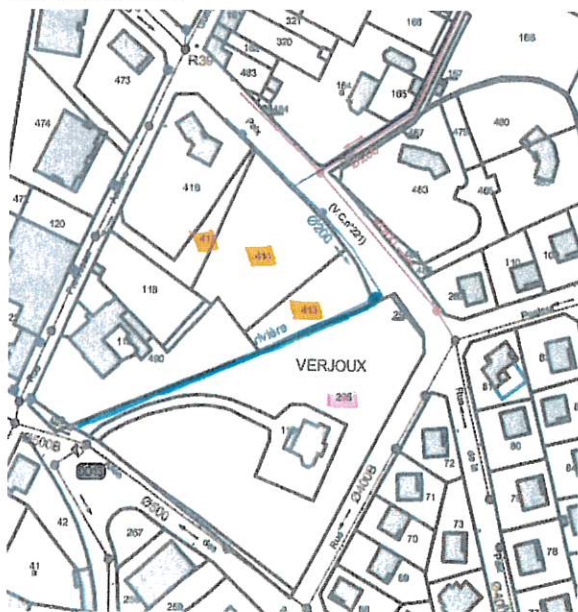
Un logo est réalisé pour mieux identifier le gîte communal de la Ferme Seigne. Il sera décliné dans l'ensemble des outils de communication utilisé au bénéfice de la promotion de la structure. Il est rappelé le travail en cours avec l'Office du Tourisme de Forez-Est dans le cadre du dispositif « Place de marché », qui permettra en 2019 de réaliser des pré-réservations du gîte sur internet.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

4- Servitudes à reconnaître au bénéfice de la commune sur les parcelles AP 295 et 415

Un ruisseau s'écoule le long de la parcelle cadastrée Section AP Numéro 295 à l'ouest. Ce ruisseau est alimenté par l'écoulement des eaux pluviales provenant de diverses propriétés situées en amont. La propriété contigüe à l'ouest de ladite parcelle doit faire l'objet d'une division en deux nouvelles parcelles à l'effet de permettre l'édification d'une maison à usage d'habitation sur chacune des deux parcelles à créer. Dans le cadre de la gestion des eaux pluviales, il convient de déterminer les modalités d'entretien du ruisseau et d'apprécier l'éventuelle nécessité d'une servitude au bénéfice de la commune sur les parcelles AP 295 et 415. Il est proposé au Conseil d'habiliter M Le Maire à conduire, devant notaire, les démarches nécessaires pour assurer la bonne gestion des eaux pluviales sur cette zone.



Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

5- Rapport des commissions

-Jeunesse – CCAS :

Lors de la tenue de l'assemblée générale de Douceur de vivre, l'association enregistre un bénéfice de 500€. Elle organise une kermesse le 28 juin 2019 et est partie prenante de l'élaboration d'un parc animalier au sein de la commune.

Pour le projet de « parc animalier » des jeunes conseillers municipaux, une réunion est d'ailleurs fixée le 4 mars 2019 à 18h avec l'ensemble des bénévoles volontaires pour sa réalisation.

Le CCAS a proposé des colis ou un repas aux aînés le 25 octobre 2018 avec un coût total de l'opération de 8173€.

Le Festival de spectacles jeune public « Un Mouton dans le Ciel » des Monts du Lyonnais se tient du 7 au 28 avril 2019. Pour cette occasion, Panissières est l'une des communes accueillantes pour le spectacle « Distraction(s) » (manipulation d'objet, théâtre, jonglerie, acrobaties et humour – A partir de 5 ans) le jeudi 25 avril 2019 à 15h à la Ferme Seigne. Réservation possible sur www.unmoutondansleciel.fr

- Sport-Communication

Des devis sont actuellement réceptionnés pour le projet de réfection des courts de tennis et celui de la création d'un citystade.

La course de côte se tiendra les 6 et 7 Juillet 2019 à Panissières, organisée par l'Association Motocycliste de la Région Panissiénoise (AMRP).

- Bâtiment-Voirie :

La commission Voirie se tiendra le 12-02-2019.

Les commerçants, situés à l'entrée de la rue de la République depuis la route de Tarare, ont été sollicités sur l'opportunité de modifier le sens de circulation des véhicules. A ce jour, il ressort l'intérêt de maintenir le sens de circulation existant.

Un devis sera sollicité auprès d'un façadier pour déterminer le coût d'une réfection de la façade de la Mairie.

Un retour d'information est réalisé par Bernard Bonnassieux sur les opérations de déneigement. Il est indiqué la nécessité d'utiliser des paillettes pour les pavés du centre bourg.

-Finances :

La réunion de programmation des investissements 2019 est prévue le 5 mars à 18h.

Il est indiqué que les prêts relais contractés (350 000€ et 260 000€) et la ligne de trésorerie de la commune portée à 250 000€ permettent de répondre à des besoins de liquidité avant le versement des subventions acquises pour la requalification du centre bourg.

-Urbanisme :

A l'issue de la réalisation de l'essentiel des travaux de voirie, le marché hebdomadaire est de nouveau installé rue de la République depuis le 22 décembre 2018. Une nouvelle productrice vient de demander un emplacement.

Les mâts d'éclairage public seront installés prochainement dans le périmètre des travaux de requalification du centre bourg. Le module de sanitaires, récemment installé, a été mis en fonctionnement.

La date du 13 avril est envisagée pour l'inauguration des travaux du centre bourg.

-Travail réalisé avec la Communauté de Communes de Forez-Est :

La Maison de santé de Panissières peut, à l'occasion de l'année 2019, envisager de disposer d'un nouveau professionnel de la santé (orthophoniste), si l'agencement des locaux le permet.

-Développement durable :

Il est rappelé l'instauration de points de regroupement pour la collecte des déchets ménagers en centre-ville et dans les hameaux. Toutefois sur certaines zones, comme le Roule, il est porté à l'étude le retour à un ramassage en porte à porte.

Il est prévu d'ajouter des bornes textiles aux abords des points d'apports volontaires.

6- Questions diverses

Sans objet.

La séance est levée à 22h30.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 11 mars 2019.

Le Maire, Christian MOLLARD.

